Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026056-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-056	Nomenclature 1.1
Commande publique – Autorisation de signature de la modification n°02 du marché de construction d'un bâtiment multiservices commercial sur la Communauté de Saint-Goazec – lot 01 Terrassement / Voirie	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Pour mémoire le titulaire est LBTP.
La modification du contrat en objet concerne :
l'ajustement des prestations réellement exécutées, telles que :

- moins-values (12 130,00 € HT) :
  - fourniture et mise en œuvre d'un géotextile,
  - réalisation d'essai de portance par le lot 02,
  - implantation et fouilles réalisées par le lot 02,
  - diminution de la taille des drains (26ml au lieu de 44ml),
  - retrait des bandes podotactiles,
  - retrait de la reprise de l'enrobé et pose du pavé car déjà fait par la CCHC.
- plus-values (10 828,00 € HT) :
  - retrait du puit perdu, remplacé par un raccordement (en gravitaire) vers le réseau,
  - ajout de 4 regards supplémentaires,
  - retrait de 8 regards 30*30,
  - 2m de caniveau en plus,
  - finition sol stabilisé renforcé,
  - gravillon au pourtour du bâtiment côté jardin,
  - empierrements complémentaires.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026056-DE

Pour un montant en moins-value totale de 1 302,00 € HT, soit 1 562,40 € TTC

	HT	TTC
Montant initial du marché	36 024,26 €	43 229,11 €
Montant actualisé du marché	36 615,59 €	43 938,70 €
Montant moins-value totale	- 1 302,00 €	- 1562,40€
Nouveau montant du marché	35 313,59 €	42 376,30 €

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 mars 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité ;

- ***a approuvé la modification du contrat avec la société LBTP pour un montant de - 1 302,00 € HT soit - 1 562,40 € TTC, ce qui porte le marché à un montant global de 35 313,59 € HT soit 42 376,30 € TTC,***
- ***a autorisé le Président à signer tous les actes à intervenir.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE ★ 29520 ★

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026056-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026056-DE